

MARCHE DE LES PORTES EN RE DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR LA SAISON 2018

Le maire attribue les emplacements en fonctions de ses impératifs et des règles d'occupation du domaine public.

Ceux-ci ne sont donc pas acquis d'une année sur l'autre.

NOM :

Prénom :

Adresse complète :

N° de téléphone

Adresse mail :

Produits en vente en 2018 :

-
-
-
-
-

Jours précis demandé par semaine pour (obligatoire pour le planning)

Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
-------	----------	-------	----------	--------	----------

<u>Electricité</u> :	oui	non
----------------------	-----	-----

Le dossier doit comporter impérativement :

1°) une photocopie de l'inscription datant de moins de 3 mois (à fournir obligatoirement lors de votre arrivé sur le marché) :

- Ou Registre du commerce et des Sociétés,
- Ou La chambre des métiers
- Ou MSA pour les exploitants Agricoles, ostréicoles ou pêcheurs
- Ou Maison des artistes

2°) la carte de commerçant non sédentaire à jour ou exceptionnellement une attestation provisoire de la Préfecture,

3°) une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle à jour,

4°) une déclaration URSSAF pour les employés sera exigée dès leur présence sur le marché,

A

Le

Signature

Cette demande ne vaut pas acceptation et sera soumise à la commission communale du marché chargée de l'attribution des places. Vous serez avisé dans les 15 jours après la réunion.

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.